

La V.A.E une autre voie d'accès aux diplômes des métiers du travail social

La VAE vous permet de faire valider vos compétences par une certification inscrite au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) : un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Sup social vous accompagne dans votre démarche de VAE dans les métiers du travail social, pour les certifications de niveau 4 à 6 maximum (bac + 3). La liste (non exhaustive) des diplômes visés est la suivante : DE AF ; DE AES ; CAP AEPE ; DE ME ; DE TISF ; DE ES ; DE ASS ; DE EJE ; TP CIP ; BUT Carrières sociales, Licence Travail Social, CAFERIUS...

« La loi du 21 décembre 2022 a posé une ambition nouvelle : celle d'un accès universel à la VAE, avec un accompagnement renforcé. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape, pour tenir une promesse simple et essentielle : tout actif — salarié, demandeur d'emploi, agent public — qui a besoin d'un diplôme pour évoluer, se reconvertis ou retrouver un emploi, et qui justifie d'une expérience pertinente, doit pouvoir accéder à la VAE de manière fluide, rapide et lisible. La VAE est bien plus qu'un outil administratif, c'est une reconnaissance »

Conditions d'accès à la VAE :

-Avoir une expérience professionnelle significative et des compétences acquises en lien direct avec le diplôme visé
-Nous pouvons vous renseigner sur les modalités de mise en œuvre de votre VAE, dans le cadre du dispositif de droit commun.

Selon votre statut de :

Salarié.e du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles ou proches aidants, ou
Salarié.e du secteur public et travailleur indépendant

1 - Incription sur la plateforme France VAE : Renseignements sur le site <https://vae.gouv.fr>

2 - A réception du mail généré par la plateforme, Sup social vous propose un RDV individuel avec la responsable VAE sous 3 jours pour étudier la faisabilité de votre projet.

2-Evaluation du nombre d'heures nécessaires à l'accompagnement

3-Envoi du dossier de faisabilité au certificateur.

4-Etablissement d'un devis

5- Accompagnement à la recherche de financement de la prestation (compte CPF / EDOF / OPCO EMPLOYEUR / fonds propres) selon votre situation.

Plus d'informations sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

6-proposition du parcours d'accompagnement avec un référent pour l'ensemble du parcours

7-mis en place d'un calendrier de RV de suivi pour l'écriture du livret 2. Durée moyenne d'accompagnement : 12 mois.

8-Préparation à l'oral et entretien post jury

Pour toute demande d'information et être mis en relation avec notre référente VAE interne (Laura BOSSARD), veuillez nous contacter par mail : supsocial.laroche@etablieres.fr nous nous engageons à vous répondre sous 3 jours.